

COMMUNE D ESCHAU

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.eschau.fr

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité durant l'année 2022, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, équilibre, unité, spécialité et universalité.

Il rapproche les prévisions inscrites au budget (*Budgets primitif et supplémentaire*) des réalisations effectives, en dépenses (*mandats*) et en recettes (*titres*).

Il est élaboré par le Maire, ordonnateur de la commune et voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Les résultats comptables du compte administratif doivent correspondre au compte de gestion établi par le Comptable Public d'Erstein.

Pour rappel, le budget 2022 a été approuvé le 15 décembre 2021 par le conseil municipal

Il a été élaboré avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager les marges de manœuvre dont la ville a besoin pour financer ses investissements tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (*département, région, Etat, Europe*) à chaque fois que cela est possible ;
- De poursuivre le Plan Pluriannuel d'Investissement élaboré sur la durée de la mandature 2021-2026.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (*ou section de fonctionnement*) incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville et les dépenses à caractère général et, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux et de la collectivité, dont :

- En dépenses : les charges de personnel, les charges à caractère général ou les intérêts de la dette.
- En recettes : le produit issu de l'activité des services communaux, des impôts, des taxes, des dotations et des subventions, notamment.

1. Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 – Atténuation charges	27 348,37 €
Chapitre 70 – Produits des services et de gestion courante	644 905,02 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	3 445 605,70 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions	825 620,87 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	50 100,72 €
Chapitre 76 – Produits financiers	5,69 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	5 491,23 €
Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits de cession	4 999 077,60 €
Chapitre 77 – Produits de cessions	703 358,00 €
Chapitre 042 - Recettes d'ordre de fonctionnement	113 007,88 €
TOTAL GENERAL	5 815 443,48 €

Pour la commune d'ESCHAU, les recettes « réelles » (*hors opérations d'ordre et produit de cessions*) sont hausses de 3,5 % par rapport au budget précédent.

- Au chapitre 013 « Atténuations de charges »** sont inscrits les remboursements sur rémunérations des agents (*indemnités journalières et supplément familial de traitement*).

 - Les recettes issues des indemnités journalières sont en baisse de 51 % par rapport à 2021 (*moins d'agents absents en 2022, par rapport aux années précédentes*).
- Au chapitre 70 « Produits des services »** sont notamment comptabilisées les recettes provenant de l'activité des services communaux : Accueil de Loisirs Les Petits Loups, Multi-Accueil Les Galipettes, Ecole de Musique La Barcarolle, concessions cimetière, vente de bois, etc.

 - Les recettes provenant de l'activité des services sont globalement stables par rapport à l'année précédente.
- Au chapitre 73 « Impôts et taxes »** sont notamment retracées les recettes provenant de la fiscalité directe locale (*Taxes foncières*), la taxe sur la consommation d'électricité, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, la taxe sur la publicité extérieure, etc.

Pour rappel, en 2022, les taux d'imposition des taxes locales sont restés stables, à savoir :

 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,55 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,86 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,22 %
 - Le produit des impôts et des taxes a progressé de 5,6 %, en raison principalement du dynamisme démographique de la commune et de la hausse des valeurs locatives indexées sur l'inflation, de l'ordre de 3,4 % en 2022.
 - Le produit des impôts locaux (*Taxes foncières + coefficient correcteur*) représente à lui seul 55 % des ressources de la commune.
- Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »**, sont inscrites les dotations versées par l'Etat (*Dotations globales de fonctionnement*), les subventions et participations versées par l'EMS, et la CEA, ainsi que la participation de la caisse d'allocation familiale dans le cadre des prestations de service de l'Accueil de Loisirs, du Multi-Accueil et du Relais Petite Enfance.

- Les recettes provenant des dotations, des subventions, et des participations ont progressé de 5,7% en 2022 par rapport à 2021 en raison notamment de la hausse des allocations compensatrices versées par l'Etat (*suppression de la TH*) et de la perception d'une dotation de recensement et du remboursement de frais liés aux élections.

- **Au chapitre 75 « Autres Produits »**, sont comptabilisées les recettes provenant de la location des salles municipales et des installations sportives.
 - Les autres produits de gestion courante ont progressé de 62,8 % par rapport à 2021, en raison principalement de la réouverture du Centre Camille Claus et de la reprise des locations de salles, à compter du mois de mai 2022.
- **Au chapitre 76 « Produits Financiers »**, sont retracées les parts sociales reversées par les établissements bancaires. Le montant perçu en 2022 est identique à celui encaissé en 2021.
- **Au chapitre 77 « Produits exceptionnels »**, sont inscrits les remboursements des assurances, les dons perçus, et les recettes exceptionnelles.
 - Hors produits de cession, les produits exceptionnels ont reculé de 88 %, par rapport à l'année 2021 (*remboursement du Contrat de Performance Energétique en 2021*).
 - ➔ **A noter :** la commune a perçu 703 358 € au titre de cessions de biens en 2022 (*aucune cession encaissée en 2021*).

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement en 2022, s'élèvent à **5 615 011,64 €** et se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 182 697,37 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	2 574 199,36 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	156 364,00 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante	262 669,36 €
Chapitre 66 – Charges financières	84 282,58 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	23 679,29 €
Chapitre 68 – Dotations pour provisions semi-budgétaires	13 980,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 297 868,96 €
Chapitre 042 – Dépenses et opérations d'ordre - transfert entre sections	1 317 142,68 €
TOTAL GENERAL	5 615 011,64 €

Pour la commune d'ESCHAU, les dépenses « réelles » (*hors opérations d'ordre et produit de cessions*) ont progressé de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** rassemblent les dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures courantes, d'entretien des bâtiments et des terrains, de prestations de service, d'assurances... Elles sont en hausse de 7,5 % par rapport à l'année précédente, en raison principalement de l'inflation, de l'envolée des coûts de l'énergie et de la hausse des tarifs de restauration collective.

- **Les charges de personnel (chapitre 012)** s'élèvent à 2 574 199,36 € et représentent 60 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Elles comprennent les salaires et charges des agents municipaux ainsi que les assurances du personnel. Les charges de personnel ont progressé de 5 % en 1 an, en raison notamment de la hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022.
- **Les atténuations de produits (chapitre 14)** correspondent au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU. Cette catégorie de dépense a reculé de 3,4 % en l'espace d'une année.
- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)** correspondent aux subventions accordées aux associations, à l'hébergement des logiciels dits en nuage et aux indemnités et cotisations retraite des élus. Les charges de gestion courante ont progressé de 4,9 % en 1 an, en raison notamment des révisions de prix sur les contrats informatiques et les logiciels en ligne.
- **Les charges financières (chapitre 66)**
Les intérêts financiers ont progressé de 3 799 € par rapport à l'année 2021, en raison du début du remboursement d'un nouvel emprunt, débloqué au 1^{er} juillet 2022.
- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** correspondent aux subventions exceptionnelles et aux prix remis aux lauréats des maisons fleuries et décorées. Elles ont progressé de 10 118 € en l'espace d'une année. Cette hausse provient de l'augmentation des subventions exceptionnelles versées aux associations, dans le cadre des Médiévales, marquant ainsi un retour au niveau de dépenses d'avant COVID.
- **Les dotations pour provisions semi-budgétaires (chapitre 68)**
13 980 € ont été comptabilisés en 2022 afin d'ajuster les provisions constituées pour la monétisation des comptes épargne temps et des créances irrécouvrables.
- **En dépenses et en recettes, les opérations d'ordre entre section (chapitre 042)** correspondent aux dotations aux amortissements, aux travaux en régie (*travaux réalisés par les agents communaux*) et aux écritures de cession (*sortie des biens et constatation des plus ou moins-values*).

L'écart entre le total des recettes réelles de fonctionnement (*hors produit des cessions*) et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

En 2022, l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 701 208,64 €, affecté en priorité au remboursement du capital des emprunts.

La différence entre le total général des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat budgétaire de l'année.

La commune d'ESCHAU a dégagé un excédent de fonctionnement de 200 431,84 € au terme de l'année 2022.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

1. Recettes d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe en recettes les fonds propres telles que les taxes d'aménagement, les nouveaux emprunts et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **11 419 652,75 €**.

Chapitre 13 -Subventions d'investissement	970 446,20 €
Chapitre 10 -Dotations, fonds divers et réserves	509 218,83 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	3 326 500,00 €
Total des recettes réelles d'investissement hors opération interne de renégociation d'un emprunt.	4 806 165,03 €
Chapitre 16 – Opération interne liée à la renégociation d'un emprunt en 2015 (montant identique en dépenses d'investissement)	520 000,00 €
Chapitre 040 -Opération liées aux cessions de biens	703 358,00 €
Chapitre 040 -Opération d'ordre - amortissements	613 784,68 €
Chapitre 041 -Opération patrimoniales (montant identique en dépenses d'investissement)	4 776 345,04 €
TOTAL GENERAL	11 419 652,75 €

- **Subventions (chapitre 13)**

Les **970 446,20 €** comptabilisés au chapitre 13, correspondent aux subventions accordées pour les projets communaux dont :

- 386 545,00 € pour les travaux d'extension et de rénovation du Centre Camille Claus,
- 87 022,50 € pour l'aménagement de la Place des Fêtes et le projet Cœur de Vie,
- 140 000,00 € pour les travaux d'extension de l'école maternelle La Clé des Champs,
- 60 000,00 € pour les travaux de rénovation de la Mairie,
- 10 961,40 € au titre de la subvention attribuée pour l'acquisition de véhicules électriques,
- 203 991,36 € correspondant aux subventions perçues dans le cadre des travaux de l'Abbatiale,
- 35 746,00 € pour l'installation de tableaux blancs numériques à l'école élémentaire l'Île aux Frênes,
- 33 674,00 € pour les travaux de rénovation du bureau et de l'entrée du Multi-Accueil Les Galipettes,
- 12 505,94 € pour les travaux de rénovation de l'éclairage public millésime 2021.

- **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)**

Ce chapitre regroupe principalement le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 441 151,40 € et la taxe d'aménagement : 68 067,43 € (*impôt perçu par la commune sur toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux*).

- **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

Un nouveau prêt de 3,3 M € a été souscrit en 2021, avec un taux de 0,82 %, afin de financer les investissements planifiés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025. Les fonds ont été débloqués au 1^{er} juillet 2022.

Une opération liée à la renégociation d'un emprunt en 2015, a été comptabilisée en 2022, afin de reconstituer le capital de l'emprunt, à hauteur de 520 000 €, en dépenses et en recettes, auxquels il convient d'ajouter 26 500 € correspondant à la capitalisation des intérêts renégociés.

- **Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 040)**

Ce chapitre répertorie les écritures liées aux cessions de biens (*sortie des biens et constatation des plus-values*).

Les amortissements des biens inscrits à l'inventaire sont également retracés dans ce chapitre budgétaire.

- **Opération patrimoniale (chapitre 041) – montant identique en dépenses et en recettes**

Le chapitre 041 correspond aux opérations patrimoniales, c'est un chapitre d'opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement. Il correspond à l'apurement des avances versées pour les travaux du projet Cœur de Vie, de l'école maternelle la Clé des Champs et de la Mairie.

2. Dépenses d'investissement :

En dépenses, le budget d'investissement de la commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le montant total des dépenses d'investissement réalisées en 2022 s'élève à **11 048 331,68 €**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (frais d'études...)	32 072,30 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	93 700,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (terrain, matériel...)	1 924 093,15 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	3 338 738,58 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	250 374,73 €
Total des dépenses réelles d'investissement	5 638 978,76 €
Chapitre 16 – Opération interne liée à la renégociation d'un emprunt en 2015 (montant identique en dépenses d'investissement)	520 000,00 €
Chapitre 040 -Opération d'ordre - amortissements	113 007,88 €
Chapitre 041 -Opération patrimoniales (montant identique en dépenses d'investissement)	4 776 345,04 €
TOTAL GENERAL	11 048 331,68 €

- **Dépenses et principales opérations d'équipement réalisées en 2022 hors remboursement des emprunts : 5 388 604,83 €**

- Projet « Cœur de Vie » : Aménagement de la Place des Fêtes et extension du Centre Camille Claus : 3 320 000,00 €
- Rénovation de l'éclairage public : 229 454,83 €
- Equipement des écoles et extension de l'école maternelle La Clé des Champs : 998 480,90 €

- Travaux de rénovation de la maire, mobilier et matériels informatiques : 66 510,97 €
- Aménagement et agencement des bâtiments communaux (Abbatiale) : 377 500,64 €
- Matériels de bureau, logiciels et mobilier : 124 554,29 €
- Acquisition de terrains : 59 877,12 €
- Autres acquisitions - décors de Noël, fonds documentaire de la Médiathèque, tonnelles : 44 941,70 €
- Fonds de concours Habitat de l'III, pour la construction de logements sociaux rue des Erables : 88 000 €
- Subvention pour l'acquisition de vélos électriques : 5 700 €
- Aménagements de terrains, cimetière, court de tennis : 35 822,75 €
- Matériels techniques et outillages : 19 088,84 €
- Géoréférencement des réseaux : 18 671,99 €

- **Emprunts et dettes assimilées :**

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 250 374,73 € en 2022.

L'encours de dette au 31 décembre 2022 est de 4 611 154 € représentant une dette par habitant de 829 €.

- **Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 040)**

Le montant de 113.007,88 € correspond aux amortissements des subventions, aux travaux en régie (*travaux réalisés par les agents communaux*) et aux moins-values sur cessions.

- **Opération patrimoniale (chapitre 041) – montant identique en dépenses et en recettes :**

Le chapitre 041 correspond aux opérations patrimoniales, c'est un chapitre d'opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement. Il correspond à l'apurement des avances versées pour les travaux du projet Cœur de Vie, de l'école maternelle la Clé des Champs et de la Mairie.

Bilan du compte administratif 2022 & affectation des résultats en 2023 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2022	5 615 011,64 €	5 815 443,48 €	11 048 331,68 €	11 419 652,75 €
Résultat de l'exercice		200 431,84 €		371 321,07 €
Excédent reporté (N-1)		53 188,74 €		3 885 912,71 €
Résultat compte de gestion		253 620,58 €		4 257 233,78 €
Restes à réaliser (dépenses et recettes engagées en 2022)			4 804 754,80 €	836 372,81 €
Résultats cumulés		253 620,58 €		288 851,79 €
Affectation des résultats	Report en recettes de fonctionnement c/002	253 620,58 €	Report en recettes d'investissement c/001	4 257 233,78 €

Eschau, le 23 mars 2023,
M. le Maire Yves SUBLON

